

CTL du 6 Décembre 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Refuser de siéger en CTL demeure pour nous une décision grave, et les différents boycotts successifs de cette instance par les 3 OS, constituaient pour nous un moyen de protester contre les suppressions d'emplois, et d'en dénoncer les conséquences.

La lecture du tableau de bord de veille sociale, à l'ordre du jour de ce CTL, confirme l'impact de cette politique mortifère sur la santé des agents.

Les différentes réformes en préparation à la DGFIP et à la DDFIP 66 sont anxiogènes pour les agents et nécessitent une clarification officielle de votre part dans cette instance.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue de ce CTL avec cet ordre du jour.

Nous devons être au même niveau d'information pour valablement porter le débat auprès du personnel.

Les agents de la DDFIP 66 déterminés à se battre contre les suppressions d'emplois attendent des réponses précises sur leur avenir.

L'administration ne peut pas avancer masquée.

Elle doit communiquer par le biais d'un véritable dialogue social.

Ce CTL est donc très important.

Il conditionnera très largement la nature des débats que les OS auront avec le personnel

La période d'incertitudes qui s'ouvre devant nous nécessite un point d'étape approfondi sur la situation actuelle à la DGFIP, et une réflexion sérieuse et nourrie sur les perspectives d'avenir.